



**Madame Alda GREOLI**

Vice-présidente

Ministre de la Culture et de l'Enfance

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Bruxelles, le 13 mars 2019

Madame la Ministre, chère Alda,

Nous vous remercions vivement pour la réunion que vous nous avez accordée ce mardi 12 mars en votre Cabinet, avec vos collaborateurs, ainsi que pour la qualité du dialogue que nous avons pu mener ensemble.

Nous sommes très heureux d'avoir pu une nouvelle fois partager avec vous certains constats et d'avoir été entendu sur les trois points repris dans notre **lettre ouverte de l'Union des Artistes**, vous étant – notamment - adressée le 23 janvier dernier. Cette lettre ouverte ayant également suscité un débat au Parlement le 4 février 2019 ainsi que le dépôt d'une motion reprenant ces trois points (« statut », cadastre de l'emploi artistique + indicateurs de contrôle des % d'emploi artistique des opérateurs contrats programmés).

Nous vous remercions également d'avoir pu nous entendre en argumentaires sur chacun de ces points précis, en présence de délégations élargie de la SACD et de l'ARRF, et d'y avoir surtout **répondu par plusieurs propositions concrètes**.

Nous semblons donc d'accord pour envisager au plus vite et dans le calendrier que vous nous avez proposé, diverses mesures et actions visant à remédier en l'état de la situation actuelle.

Parmi ces actions et initiatives que vous nous avez évoquées, nous prenons acte de ce qui suit :

**1.1 : « Statut » d'artiste et règles y relatives + Concertation transversale « Statut » (recommandation prioritaire numéro un de la Coupole « artiste au centre » + Plan Action 11 de BLL) :**

- 1- Le Cabinet va initier, dans la foulée de la prochaine Conférence interministérielle de la Culture (CIM) qui aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019, **UNE PLATEFORME DE CONCERTATION ET D'ACTION** portant à circonscrire en amélioration certaines mesures visant à simplifier et rendre moins discriminatoires plusieurs règles actuellement en vigueur pour le « statut » social et fiscal de l'artiste et des travailleurs des arts, ainsi que sur les matières d'évolution des conditions socio-économiques de ces travailleurs ;
- 2- Cette PLATEFORME ne se limiterait pas à une seule réunion mais est ici envisagée comme un « **groupe de travail** » avec un « suivi » pouvant se prolonger jusqu'à la mise en place du futur Conseil Supérieur de la Culture, ce dernier ayant notamment parmi ses missions, l'analyse dudit dossier « statut » ;

- 3- Vous souhaitez voir associée **l'Administration de la FWB** à cette PLATEFORME;
- 4- Vous souhaiteriez aussi y voir associée **l'Administration de votre homologue Sven Gatz**, par au moins un de ses représentants ;
- 5- Cette PLATEFORME intègrera pour le moins déjà **les fédérations professionnelles** agréées et visées par le « statut » de l'intermittence en FWB et, de préférence également, certaines associations représentatives du nord du pays ;
- 6- Vous nous avez rappelé l'importance de l'accord **des deux Ministres de la Culture** afin de porter au Fédéral et vers le Ministre de l'Emploi, les conclusions qui émaneront de cette PLATEFORME ;
- 7- Vous comptez faire contribuer, associer ou initier, dans le cadre de cette Plateforme, **des études ou des rapports chiffrés**, objectivés et circonstanciés, portant sur les paramètres faisant débat et question sur ce dossier et ce, afin de circonscrire au mieux les critères d'analyse permettant de clarifier par des indicateurs précis la situation mise en questionnement ;
- 8- Vous nous avez évoqué la participation possible de **l'OPC** pour contribuer à ces « études » ;
- 9- Vous nous avez évoqué l'éventuelle participation de l'ONSS, via la personne de **Mme Anne Kirsch**, son Administrateur-général adjoint, pour aider la PLATEFORME à fournir certaines données chiffrées ;
- 10- Vous nous avez par ailleurs précisé **les trois points** que vous avez développés avec votre homologue **Sven Gatz** dans votre courrier commun au **Ministre Peeters**, à savoir :
  - 1- La protection générale de la sécurité sociale dédiée aux travailleurs des arts émergeant aussi du chômage, avec certaines interrogations (soins de santé, avantages sociaux, ....) ;
  - 2- L'accompagnement dédié pour les artistes au chômage, et également pour les artistes indépendants, le développement de l'entrepreneuriat culturel ;
  - 3- Une adaptation nécessaire des mesures fiscales pour les artistes avec une définition clarifiée du terme « *œuvre d'art* ». », notamment par rapport à la question du cumul des droits d'auteur et droits voisins avec des allocations de chômage.

## **1.2 : Cadastre des emplois artistiques :**

1. L'objectif de cette « récolte » de données sur l'emploi artistique permettra d'obtenir des informations sur les parts des subventions affectées aux spécifiquement aux artistes et aux travailleurs des arts, de la part de chaque opérateur subventionnés par la FWB ;
2. Ce cadastre permettra de distinguer de manière lisible les objectifs atteints, voire insuffisants pour certains ;
3. Nous vous avons demandé de bien vouloir vous assurer que les critères d'emploi artistique seront bien respectés, tels que – déjà et au minimum – par l'ensemble des fédérations d'artistes et d'auteurs ainsi que de techniciens, soit les travailleurs des arts créant, exécutant ou interprétant des œuvres ;
4. Vous nous avez indiqué votre volonté d'initier déjà, dans le cadre de la future PLATEFORME d'avril prochain, une réflexion chiffrée sur ce cadastre de l'emploi artistique, ce dernier devant faire l'objet d'une étude plus large en 2019 ;
5. Grâce ce cadastre, il sera possible de voir comment l'emploi artistique évolue sur la durée des contrats programmes des opérateurs ;
6. Vous nous avez rappelé ce que vous nous aviez déjà confirmé dans votre courrier du 28 mai 2018, à savoir que « *les données chiffrées d'emploi artistique communiquée chaque année par les opérateurs dans leur rapport d'activité seront analysées et publiées par l'Administration générale de la Culture* ».

**1.3 : Pourcentages d'emploi artistique déterminés dans les contrats-programmes des opérateurs (arts de la scène) – Grilles d'évaluation FWB en cours d'examen :**

1. Dans le cadre notamment des critères d'analyse des grilles d'évaluations destinées aux opérateurs en arts de la scène, ce cadastre permettrait déjà de lire et d'évaluer des informations utiles dès cette année : communication des montants affectés à l'emploi artistique, des % déterminés pour chaque opérateur, en fonction des catégories et des subventions des opérateurs, selon les salaires des hommes et des femmes, en fonction des apports en coproductions et en tax shelter, etc. ;
2. Prenant acte de votre volonté de ne pas négocier de % en amont avec les opérateurs, nous avons insisté auprès de vous pour que ces grilles d'évaluation (mi parcours) permettent au moins de **circonscrire en lisibilité les marqueurs utiles dédiés à l'évolution et surtout la progression** attendue à cet emploi artistique ;
3. Vous nous avez précisé que vous souhaitez dans un premier temps responsabiliser puis, le cas échéant, intervenir. Néanmoins, vous nous avez promis d'émettre **une « NOTE VERTE »** envers l'Administration pour interférer spécifiquement dans notre sens, et pour vous (nous) rassurer sur la pertinence et l'efficacité attendue quant aux fichiers Excel d'évaluation actuellement en cours d'examen ;
4. Vous nous avez précisé que cette procédure administrative (« note verte ») permettait à la Ministre d'interférer, à sa demande, auprès de l'Administration en vue de vous soumettre un rapport intermédiaire et vous permettre d'éventuellement trancher, en cas de positions différentes ou contradictoires avec les objectifs précités attendus par nos fédérations d'artistes, d'auteurs, et des travailleurs des arts concernés par cette évolution attendue d'emploi artistique ;
5. Tenant compte de nos nombreux rendez-vous et échanges de courriers avec vous sur ce sujet (UAS – SACD), nous vous avons donc demandé de bien vouloir nous confirmer, suite à cette « note verte » que les critères de progressivité de l'emploi artistique seront concrètement identifiés et balisés dans les grilles d'évaluation, tels qu'attendus ;

Nous sommes très heureux que nos échanges permettent d'affiner les mesures prises en faveur des créateurs et artistes, des travailleurs des arts, de les rendre plus effectives et lisibles en matière d'emploi artistique, et porteuses d'espoir, notamment pour les plus jeunes. Nous vous remercions pour vos différents engagements clairs sur ces différents points précités avancés lors de notre dernière réunion.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous confirmer ces différentes propositions.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, des décisions importantes que vous nous avez annoncées et que nous appuyons entièrement.

Pierre Dherte (Union des Artistes)

**Contact :**

Pierre Dherte

[pdherte@mac.com](mailto:pdherte@mac.com)

[info@uniondesartistes.be](mailto:info@uniondesartistes.be)

0475 55 40 61